



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 6 juin 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Robert Lebrun

ABSENT :

Monsieur le conseiller Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-06-142 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec la radiation du point 9.3 et avec l'ajout du point 10.5 Demande du Parc Weir pour partage du coût d'une clôture.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016

2016-06-143 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2016

2016-06-144 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Mailhot demande au conseil s'il peut acheter le livre de référence sur les insectes qui appartient à la municipalité. Vu qu'il s'agit de la seule copie que la municipalité possède, le livre sera prêté à M. Mailhot à long terme, mais doit être retourné au besoin. Si la municipalité décide de s'en départir un jour, M. Mailhot sera avisé. M. Mailhot aimerait aussi savoir le résultat de la séance extraordinaire du 18 mai 2016 quant à la dérogation mineure, et le conseil lui a répondu que la dérogation avait été accordée. M. Hébert mentionne que des livres de références sont importants pour la municipalité, surtout car il y a maintenant un comité consultatif en environnement. Mme Rousseau demande le nombre de fois que le camion Ford est utilisé dans une année et les coûts de celui-ci. M. Sudlow lui répond que ce sera vérifié mais que le conseil a décidé de garder le camion Ford pour l'utilisation par



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

l'employé saisonnier. Elle demande aussi si le vieux tracteur sera vendu, et la réponse est non car celui-ci sera utilisé comme générateur pour l'hôtel de ville en cas d'urgence. M. Lebrun demande si le comité de voirie pourrait réviser sa liste des travaux pouvant être faits seuls, et ce point sera discuté lors de la prochaine rencontre du comité de voirie. Mme Lemire est présente pour le point 10.4 sur l'ordre du jour et ce sujet sera traité en premier.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mai dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Paul Coullée – matricule 0589 74 4050

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Paul Coullée pour son abri à bateau situé à la propriété avec matricule 0589 74 4050;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Coullée est de refaire complètement (à 100%) son abri à bateau au lieu de le réparer à seulement 50% comme stipulé dans le règlement de zonage, car la structure est complètement pourrie et il est impossible de sauver la moitié de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande, à la condition que le volume de 12 x 24 pieds et la finition extérieure restent pareils;

2016-06-145

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour l'abri à bateau de M. Paul Coullée situé à la propriété ayant le matricule 0589 74 4050, autorisant que l'abri à bateau soit refait au complet (100%) au lieu de 50% seulement, à la condition que le volume de 12 x 24 pieds et la finition extérieure restent pareils, et que les murs ne soient pas en tôle galvanisée.

ADOPTÉE

6.5 Nouvelle carte de zonage

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 2016-04-080, le conseil avait autorisé la mise-à-jour des cartes de la municipalité par l'urbaniste de la MRC à la suite des changements survenus avec l'article 59 de la LPTAA et les Affectations de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la mise-à-jour de la carte de zonage de la municipalité est maintenant complétée et la nouvelle carte de zonage a été remise à la municipalité et approuvée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de même que le comité consultatif en urbanisme qui recommande à l'unanimité que le conseil accepte cette nouvelle carte de zonage;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2016-06-146 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte cette nouvelle carte de zonage, tel que préparée par l'urbaniste de la MRC et approuvée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de même que le comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 26 mai dernier.

7.2 Embauche des étudiantes d'été – Lakesha Bryant et Mikayla Belanger-Young

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et embauchent deux étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2016-03-053, le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé la directrice générale à offrir un des postes de Préposés à la protection de l'environnement à l'étudiante embauchée l'an dernier, Mme Lakesha Bryant, au taux horaire de 11.50\$, et de placer une annonce dans les journaux pour l'autre poste non-comblé;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été faites par la directrice générale et le maire pour le poste non-comblé, et que l'étudiante retenue pour le poste est Mikayla Belanger-Young, au taux horaire de 11.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les postes sont pour une durée de huit (8) semaines et que le kilométrage payé sur présentation de pièces justificatives est de l'ordre de 0,50 \$ / kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE le début de mandat est le 13 juin prochain;

2016-06-147 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Lakesha Bryant et Mme Mikayla Belanger-Young pour une durée de 8 semaines aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

7.3 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

CONSIDÉRANT QU'en début mai, la Régie de Coaticook a offert à la Municipalité un (1) voyage de compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, à la condition que ce compost soit ramassé pendant la semaine du 9 au 13 mai seulement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil qui a autorisé le transport de ce voyage de compost par M. Chris Hatch;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a aussi avisé la municipalité que du compost gratuit additionnel sera offert prochainement pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden;

2016-06-148 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son autorisation pour le transport du premier voyage de compost qui a été effectué par M. Chris Hatch pour le prix de 150\$, taxes en sus.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE pour le restant de l'année 2016, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 150\$ par voyage, taxes en sus.

QUE la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais des pages d'annonces communautaires du Reffet du Lac et du Stanstead Journal, de même que le Quatre-Feuilles.

QUE dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

ADOPTÉE

7.4 Atelier régional gratuit pour le maire et la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Éco Entreprises Québec organise un second atelier régional gratuit sur les meilleures pratiques de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier se tiendra à Orford le 14 juin 2016 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cet atelier;

2016-06-149 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire, M. Michael Sudlow et la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cet atelier régional se tenant le 14 juin 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet atelier régional.

ADOPTÉE

7.5 Enseignes de caméra pour le site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut que les gens qui utilisent le site central de déchets soient bien avertis que l'endroit est sous surveillance par caméra;

2016-06-150 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) enseignes réfléchissantes de surveillance par caméra mesurant 18 x 24 pouces, pour un prix total de 60\$, taxes en sus.

QUE ces enseignes soient installées directement sur le chemin Ogden, pour que celles-ci soient bien visibles aux gens utilisant le site central de déchets.

ADOPTÉE

7.6 Formation gratuite pour la conseillère n° 6

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie offre des formations pratiques sur le contrôle de la Berce du Caucase, et que ces formations visent à faire prendre conscience des enjeux liés à la prolifération de la Berce du Caucase aux conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une de ces formations de 2 heures se tiendra à Eastman le 16 juin 2016 de 13h30 à 15h30, et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette formation pour les élus des municipalités de la MRC de Memphrémagog;

2016-06-151 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère n° 6, Mme Sylvie Lefebvre, à participer à cette formation se tenant le 16 juin 2016.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 25 mai dernier.

8.2 Demande de subvention dans le cadre de PAARRM

2016-06-152 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du PAARRM pour l'exercice financier 2016-2017 que la Directrice générale a préparé, signé et déposé dans le but de financer le projet de rechargement sur le chemin Davis sur une distance de 1.79 kilomètres, sur le chemin Cedarville sur une distance de 0.31 kilomètres, sur le chemin Tomifobia sur une distance de 0.2 kilomètres et sur le chemin Marlinton sur une distance de 0.2 kilomètres. Le coût est évalué à 47,788.78\$.

ADOPTÉE

8.3 Achat d'un nouveau silencieux pour le camion Ford

CONSIDÉRANT QUE le silencieux sur le camion Ford municipal est brisé et doit être changé, et qu'il a été déterminé que le tuyau d'échappement doit aussi être remplacé;

2016-06-153 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE les travaux de remplacement du silencieux et du tuyau d'échappement sur le camion Ford soient autorisés, et que ces travaux soient faits par la compagnie Mécanique des Frontières au prix maximal de 446.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.4 Achat de radios récepteur-émetteur « walkie-talkie »

CONSIDÉRANT QUE les radios récepteur-émetteur « walkie-talkie » à la municipalité ne fonctionnent plus et qu'il serait important pour la sécurité des employés d'en acheter de nouveaux;

2016-06-154 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE l'achat de nouveaux radios récepteur-émetteur « walkie-talkie » soit autorisé au prix maximal de 200.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Formation gratuite pour l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie offre une formation pratique sur le contrôle de la Berce du Caucase, et que cette formation vise à faire prendre conscience des enjeux liés à la prolifération de la Berce du Caucase aux responsables de la voirie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette formation de 2 heures se tiendra à Racine le 14 juin 2016 de 9h30 à 11h30, et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette formation pour les employés des municipalités de la MRC de Memphrémagog;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2016-06-155 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer à cette formation se tenant le 14 juin 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

8.6 Vente du camion Dodge Dakota

CONSIDÉRANT QUE, dans le Quatre-Feuilles d'Ogden du printemps 2016, une annonce a été placée pour la vente du Dodge Dakota 2004 pour un prix minimal de 1,500\$, sans garantie et sans l'équipement municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus haute a été faite par M. Normand Fauteux au prix de 1,652\$;

2016-06-156 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise cette vente du Dodge Dakota 2004 à M. Normand Fauteux au prix de 1,652\$, avec signature d'un contrat de vente mentionnant qu'aucune garantie n'est incluse.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de vente avec M. Normand Fauteux.

ADOPTÉE

8.7 Possibilité d'embauche d'un employé de la voirie saisonnier temporaire

CONSIDÉRANT QUE l'employé de la voirie saisonnier, M. Derek Calloway, s'est blessé au travail et que la date précise de son retour au travail est présentement incertaine;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de voirie à faire dans la municipalité dans les prochaines semaines nécessiteront deux (2) employés;

2016-06-157 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à embaucher un employé de la voirie saisonnier temporaire qui possède sa formation en signalisation, seulement s'il est déterminé que M. Derek Calloway ne puisse revenir au travail dans les prochains jours, et que cette embauche temporaire se terminera lorsque M. Calloway sera de retour au travail.

ADOPTÉE

8.8 Achat d'un support « Backrack » pour le camion Dodge Ram

CONSIDÉRANT QUE le nouveau camion Dodge Ram de la municipalité sera bientôt arrivé et qu'il serait bénéfique d'y faire installer un support « Backrack »;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire Magog Concept offre de vendre et d'installer un support « Backrack » sur le camion Dodge Ram pour le prix de 372.95\$, taxes en sus;

2016-06-158 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation du support « Backrack » sur le camion Dodge Ram du concessionnaire Magog Concept pour le prix de 372.95\$, taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 102,534.88\$ et les salaires s'élèvent à 11,933.97\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 114,468.85\$.

2016-06-159 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 120,633.74\$;

2016-06-160 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du contrat de service avec Infotech 2017

2016-06-161 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour quatre (4) ans à 0% d'augmentation, débutant en 2017, au montant de 5,375\$ par année, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de service avec la compagnie Infotech.

ADOPTÉE

10.2 Achat d'un distributeur d'eau pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le distributeur d'eau à la municipalité ne fonctionne plus et doit être remplacé;

2016-06-162 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE l'achat d'un nouveau distributeur d'eau soit autorisé au prix maximal de 120.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.3 Demande d'appui à la Fête du Canada 150 du Canton de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Stanstead organise une fête du 150^e anniversaire du Canada en 2017 afin d'accueillir toute la communauté et tente de faire une demande afin d'obtenir une subvention du Fonds Canada 150;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead aimerait que les citoyens d'Ogden collaborent à leur projet en apportant leurs idées et en participant activement à cet événement, et invite donc la municipalité d'Ogden à participer à leur fête;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead apprécierait une lettre d'appui de la municipalité d'Ogden à inclure dans la demande qui sera envoyée au Fonds Canada 150;

2016-06-163 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden demande à la directrice générale de préparer une lettre d'appui à la Fête du Canada 150 du Canton de Stanstead, en mentionnant qu'une contribution financière sera décidée lors des rencontres pour le budget municipal 2017.

ADOPTÉE

10.4 Demande d'aide financière du Cercle de Fermières Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières avait fait une demande d'aide financière à la Municipalité d'Ogden et que le conseil leur avait accordé le montant de 300\$ pour la première partie de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières a maintenant fait une nouvelle demande d'aide financière à la Municipalité d'Ogden pour l'année 2016;

2016-06-164 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement d'une contribution financière additionnelle de 300\$ au Cercle de Fermières Stanstead pour la dernière partie de l'année 2016.

ADOPTÉE

10.5 Demande du Parc Weir pour partage du coût d'une clôture - REJETÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Paiement des intérêts dus - entente sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead demande que la Municipalité d'Ogden lui paie les intérêts dus en vertu de l'entente intermunicipale de sécurité incendie, vu que le premier paiement dû au mois de mars a seulement été payé au mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le retard du paiement a été causé par le délai de signature de l'entente dû à des clarifications qui étaient nécessaires à certains frais chargés dans l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des intérêts à payer en date du 6 juin 2016 est de 372.25\$;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2016-06-165 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de 50% des intérêts dus à la Ville de Stanstead en vertu de l'entente intermunicipale de sécurité incendie, pour un montant total de 186.13\$;

QUE le conseil demande à la directrice générale d'inclure une lettre au conseil de la Ville de Stanstead avec le paiement, leur expliquant que le paiement effectué est pour la moitié du montant total des intérêts chargés vu que le délai de la signature de l'entente était causé par les deux parties à l'entente et non seulement par Ogden.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement concernant les systèmes d'alarme

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les systèmes d'alarme sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de traiter seulement des alarmes.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 2015.09 (RU) concernant les nuisances

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement concernant les nuisances sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier l'article 9 et l'annexe 2 de ce règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 2015.08 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier les articles 5 et 13 de ce règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 2015.07 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques sera adopté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier l'article 13 et l'annexe C de ce règlement.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne que le 3 mai une rencontre du comité en sécurité civile a eu lieu avec deux représentants du Ministère. Il parle aussi des travaux sur la courbe du chemin Beebe, et que notre demande de subvention doit être refaite lorsque le plan de la MRC sera accepté. M. Sudlow dit que Mme Marie-Claude Bibeau avait demandé des suggestions quant à l'infrastructure requise dans les municipalités. Ogden lui a répondu que le manque d'internet haute-vitesse fibre-optique est un grand problème pour nos résidents. M. Sudlow mentionne aussi que les jonquilles faisant partie du plan d'embellissement d'Ogden seront plantés le 5 novembre.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow parle du projet du Mont Orford qui a été discuté longuement à la rencontre de la MRC. Ce sujet sera à discuter dans le futur.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau demande pourquoi l'inspecteur en voirie n'irait pas à sa formation dans le camion municipal. La réponse donnée est que l'inspecteur quittera de chez lui le matin pour aller à la formation et prendra donc son véhicule personnel et sera remboursé son kilométrage. Mme Rousseau demande aussi quel montant de gravier a été mis sur le chemin Cedarville pendant le dégel. Le conseil lui a répondu qu'un total d'environ 30,000\$ avait été dépensé pour le dégel, mais que ce montant était pour plusieurs chemins et non seulement Cedarville. Mme Rousseau s'interroge aussi sur la réforme cadastrale. La directrice générale lui a expliqué qu'elle n'était pas encore complétée à Ogden mais devrait être achevée bientôt.

2016-06-166 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 44 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière